

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le vendredi 3 septembre 2021, à 18 heures, les membres de l'association *Crayons et Pinceaux à Uxem* se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente par intérim.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Melle Alexandra VANHILLE, présidente par intérim de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme Catherine LELONG, secrétaire de l'association.

Mme Dominique BODDAERT a été désignée comme scrutatrice.

Plus d'un tiers des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10-2 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente par intérim :

1. Présentation et mise au vote du bilan moral et financier pour l'année 2019/2020 et l'année 2020/2021 ;
2. Présentation et mise au vote du budget prévisionnel 2021/2022 ;
3. Projets pour l'année 2021/2022 ;
4. Renouvellement de mandat des administratrices sortantes ;
5. Ratification de la nomination en tant qu'administratrices de :
 - Mme Anne-Marie BECQUET
 - Mme Dominique BODDAERT
 - Mme Marie-Dominique HUYGHE
 - Mme Françoise CAYET.
6. Questions diverses.

La Présidente par intérim a précisé qu'un document de synthèse a été adressé à chacun des membres en accompagnement des convocations.

1. Présentation et mise au vote du bilan moral et financier pour l'année 2019/2020 et l'année 2020/2021

A. Bilan moral pour l'année 2019/2020 et l'année 2020/2021

La Présidente par intérim a dressé le bilan moral des années 2019/2020 et 2020/2021.

a) Bilan moral pour l'année 2019/2020

Effectifs 2019/2020

Enfants	14	Adultes	32
dont		dont	
Uxemois	11	Uxemois	11
Autre commune	3	Autre commune	21
TOTAL		46	

Faits importants :

- Fermeture de l'atelier de la mi-mars 2020 jusqu'aux vacances d'été (1er confinement)
- Annulation de l'exposition de fin d'année
- Démission du Conseil d'administration de Mme Annie BOUTEILLE et M. Bernard VERHAEGHE

b) Bilan moral pour l'année 2020/2021

Effectifs 2020/2021

Enfants	15	Adultes	31
dont		dont	
Uxemois	14	Uxemois	9
Autre commune	1	Autre commune	22
TOTAL		46	

Faits importants :

- Création et transmission à la mairie puis mise en place du protocole sanitaire permettant la réouverture de l'atelier ;
- Fermeture de l'atelier dès le mois d'octobre et pour le reste de l'année après seulement un mois d'activité ;
- Maintien de l'opération de vente de chocolats et de pains d'épices ;
- Annulation de l'exposition pour la 2^{nde} année consécutive ;

- Démission de Mme Edith EVRARD de la Présidence de l'association.

Mme Edith EVRARD est intervenue pour expliquer que la raison de sa démission était liée à l'obligation d'être en possession du passe sanitaire, ce qui n'est pas son cas. Un adhérent est à son tour intervenu pour savoir pourquoi le passe sanitaire n'était pas obligatoire lors de l'Assemblée Générale alors qu'il sera nécessaire pour accéder à l'atelier. La Présidente par intérim a expliqué que bien que paradoxale, la réglementation était ainsi et qu'il nous fallait s'y conformer.

La parole a ensuite été transmise à la Trésorière pour la présentation du bilan financier.

B. Bilan financier pour l'année 2019/2020 et l'année 2020/2021

Compte de résultat du 01/09/2019 au 31/08/2020

Recettes		Dépenses	
Adhésions	5 175,00 €	Petit équipement et consommables	478,26 €
Subvention Commune	1 600,00 €	Réception	93,42 €
Actions ponctuelles	3 424,30 €	Affranchissement	16,49 €
		Frais de banque	34,25 €
		Prestataire	2 912,00 €
		Assurance	71,55 €
		Actions ponctuelles	2 684,76 €
		Remboursement cotisations Covid	1 618,50 €
Total produits	10 199,30 €	Total charges	7 909,23 €

Résultat positif : 2 290,07 €

Compte de résultat du 01/09/2020 au 31/08/2021

Recettes		Dépenses	
Adhésions	0,00 €	Fournitures	0,00 €
Subvention Commune	0,00 €	Frais d'imprimerie	0,00 €
Actions ponctuelles	3 260,90 €	Réception	0,00 €
		Frais de banque	48,75 €
		Prestataire	624,00 €
		Assurance	71,27 €
		Actions ponctuelles	2 480,45 €
		Remboursement cotisations Covid	100,00 €
Total produits	3 260,90 €	Total charges	3 324,47 €

Résultat négatif : -63,57 €

Situation au 31/08/2021

Liquidités	
Compte courant	6 037,96 €
Caisse	15,65 €
Chèques en attente d'encaissement	125,28 €
Total	5 928,33 €

Après avoir donné la parole aux membres, la présidente de séance a mis aux voix le rapport moral et financier :

L'Assemblée Générale adopte la délibération à la majorité à l'unanimité ;

La Trésorière a repris la parole pour la présentation du budget prévisionnel 2021/2022.

2. Présentation et mise au vote du budget prévisionnel 2021/2022 ;

Budget prévisionnel du 01/09/2021 au 31/08/2022

Recettes		Dépenses	
Adhésions adultes UXEM 12*100	1 200,00 €	Assurance	80,00 €
Adhésions enfants UXEM 3*50	150,00 €	Prestataire	4 105,00 €
Adhésions adultes hors UXEM 14*150	2 100,00 €	Adhésion association URACEN	30,00 €
Adhésions enfants hors UXEM 1*75	75,00 €	Frais divers de bureau : papeterie, encre, flyers...	100,00 €
Bénéfice opération vente	300,00 €	Frais d'impression	50,00 €
Subvention Mairie	2 000,00 €	Frais postaux	30,00 €
		Frais de banque	30,00 €
		Frais de réception, fleurs, cadeaux enfants (fin d'année)	200,00 €
		Fournitures diverses : crayons, lampes, chevalets, sellettes, planches, rallonges etc...	1 200,00 €
Total produits	5 825,00 €	Total charges	5 825,00 €

A l'issue du débat entre les membres [indiquer l'essentiel de ce qui a été dit], l'approbation du budget prévisionnel est mise au vote :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

La Présidente par intérim a ensuite annoncé les projets pour l'année à venir.

3. Projets pour l'année 2021/2022 ;

Il a été fait état des conséquences de la crise sanitaire sur les effectifs de l'association et sur ses projets. Grâce à une bonne gestion des ressources les années précédentes, les activités de l'atelier pourront se dérouler sans problème durant toute l'année 2021/2022. Cependant une nouvelle année blanche serait dramatique à tous points de vue.

Un certain nombre de projets tels que la création de nouveaux créneaux de cours, les visites de musées ou encore la mise en place de master classes sont remis à plus tard, le Conseil d'administration préférant agir avec prudence et se limiter aux projets suivants :

- Participation au Forum des associations le samedi 11 septembre de 14h à 18h à la salle polyvalente d'Uxem : l'objectif est de faire connaître l'association et essayer d'attirer de nouveaux adhérents ;
- Reprise de l'atelier à partir du mercredi 22 septembre :
 - Ateliers adultes :
 - Mercredi de 14h à 17h30 (changement d'horaires)
 - Vendredi de 14h30 à 17h30
 - Samedi de 14h30 à 17h30
 - Atelier enfants (dès 8 ans) :
 - Mercredi de 15h à 16h (cours raccourci)
- Participation pour la 1^{ère} fois à l'opération « Portes ouvertes des Ateliers d'Artistes » le 1^{er} week-end d'octobre à la médiathèque (à confirmer) : là, l'objectif est double : présenter une petite rétrospective de nos productions de ces deux dernières années et faire la promotion de l'atelier auprès des uxémois qu'ils soient enfants ou adultes (et des autres) ;
- Renouvellement de l'opération de vente de Noël : pour rappel, les bénéficiaires de cette action permettent de financer chaque année plusieurs dizaines d'heures de cours sans augmenter le montant de la cotisation. Les ventes de chocolats et de pains d'épices ayant tendance à s'éteindre d'année en année, il est envisagé de proposer un autre type de produits ;
- Exposition de fin d'année en juin à la médiathèque.

Une explication est apportée quant à l'évolution de l'atelier du groupe enfants : l'animatrice a fait part au Conseil d'administration des difficultés rencontrées par les enfants (notamment les plus jeunes) pour rester concentrés durant 1h30 et de la frustration que cela engendrait pour eux comme pour elle. Les administrateurs ont donc choisi de réduire la durée du cours à une heure seulement. En outre, l'âge minimal pour intégrer le groupe sera progressivement repoussé à 10 ans.

4. Renouvellement de mandat des administratrices sortantes

L'Assemblée renouvèle Mme Marie JARLAUD, Mme Catherine LELONG et Melle Alexandra VANHILLE en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Celles-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Ratification de la nomination de nouvelles administratrices

L'Assemblée entérine l'intégration de Mme Anne-Marie BECQUET, Mme Dominique BODDAERT, Mme Marie-Dominique HUYGHE et Mme Françoise CAYET en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Celles-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire a pris la parole pour demander à l'assemblée s'il y avait des questions.

6. Questions diverses

A. Que se passera-t-il en cas de nouveau confinement ?

L'association sera contrainte de respecter les consignes gouvernementales ou préfectorales. Cela signifiera peut-être une nouvelle fermeture.

Mme Edith EVRARD a rappelé que les cotisations ont été remboursées au prorata de la période de confinement pour l'année 2019/2020 et en totalité pour l'année 2020/2021.

B. Que se passera-t-il s'il y a un cas positif ?

Les adhérents devant émarger à chaque séance, ils seront informés s'ils sont déclarés cas contact et l'atelier sera fermé le temps nécessaire.

C. Est-on obligé de présenter le passe sanitaire à chaque fois ?

Oui, car le passe sanitaire consiste en trois choses distinctes : un certificat de vaccination si le parcours vaccinal est complet, un test RT-PCR ou antigénique négatif valable 48h ou un certificat de rétablissement obtenu grâce à un test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Ni l'association, ni les personnes habilitées à effectuer les contrôles ne sont autorisées à demander aux adhérents à quoi correspond leur passe sanitaire et aucune données personnelles ne peuvent être conservées en raison du secret médical. En outre, la personne qui contrôlera la validité des passes sanitaires devra s'enregistrer à chaque séance dans un registre ad-hoc afin de garantir une traçabilité des contrôles.

D. Quid des enfants ?

Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas soumis au passe sanitaire et les 12-18 ans ont jusqu'au 30 septembre 2021 pour se mettre en conformité. Pour plus de sécurité, il sera mis en place une distanciation des enfants qui seront regroupés en fond de salle.

E. Le masque sera-t-il obligatoire malgré le passe sanitaire ?

Bien que cela ne soit réglementairement plus obligatoire, afin de réduire les risques de contamination au cas où un adhérent serait porteur du virus, le Conseil

d'administration a décidé que le port du masque sera maintenu pour tous, de même que l'ensemble du protocole sanitaire (aération de la salle, nettoyage des mains, désinfection du matériel...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 15. Un pot de l'amitié a été offert à l'assemblée.

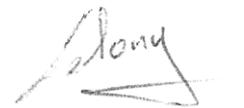
Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A UXEM, le 3 septembre 2021

La Présidente de séance
Alexandra VANHILLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

La Secrétaire de séance
Catherine LELONG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Lelong' with a horizontal line underneath.